

● (1630)

[Français]

Alors, monsieur le Président, je pense, comme je le disais tantôt, qu'il faut vraiment se pencher sur ce problème et, en conséquence, je propose que soit retiré le projet lui-même et que la discussion en soit déferée au Comité de la justice et du Solliciteur général.

[Traduction]

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat. Vous savez sans doute que je suis le seul ministériel dont la circonscription est entièrement comprise dans les limites de la ville d'Ottawa. C'est pourquoi je me sens tenu encore une fois de me porter à la défense de cette ville magnifique. J'étais intervenu dans le débat qui s'est tenu pour la première fois sur cette question il y a à peine un an, il me semble. Sans vouloir me répéter, je vais tout de même prendre quelques instants pour exprimer encore une fois mes préoccupations. Vous-même, monsieur le Président, à titre de citoyen d'Ottawa depuis votre élection en 1968, et puisque vous avez eu la sagesse et la chance d'épouser une jeune fille d'une bonne famille d'ici, j'ose croire que mes propos sauront vous intéresser.

Je voudrais commencer par féliciter mes collègues des discours qu'ils ont prononcés en disant que je suis entièrement d'accord avec eux. Comme l'a dit le député de Vaudreuil (M. Cadioux), la reine Victoria a choisi Ottawa pour ses nombreux avantages, qu'elle offre d'ailleurs toujours. Ses habitants et sa culture représentaient l'union de nos peuples fondateurs. Elle était située à la frontière du Haut et du Bas Canada. Elle avait et a toujours une grande beauté naturelle.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'apprécie les aimables paroles du député, mais je dois lui dire qu'il a déjà parlé à propos de l'amendement et que je ne peux donc pas lui accorder de nouveau la parole.

M. Daubney: Je fais peut-être erreur, mais je crois avoir parlé de la motion principale et non pas de l'amendement. Je m'en remets à vous.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai le regret de dire au député que j'ai sous les yeux le hansard du mardi 29 janvier et qu'il a parlé de l'amendement au projet de loi C-207. Je m'attendais à un grand discours et je tiens à remercier le député de ses aimables observations, mais je dois accorder la parole au député de Northumberland-Miramichi (M. Jardine).

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je reprendrai là où mon collègue s'est arrêté. Ce projet de loi propose de modifier les frontières de la capitale nationale pour y inclure la ville de Hull et toute autre région que le Parlement pourra désigner. Plus précisément, cet amendement autoriserait le Parlement à aligner les frontières de la capitale sur celles de la région de la capitale nationale que définit la Loi sur la Capitale nationale. Je voudrais en profiter pour faire part à mes collègues de certaines réflexions à ce sujet. Je voudrais examiner la question du point de vue historique afin de vous aider à mieux comprendre. Cela nous permettra ensuite de mieux saisir les conséquences de ce projet de loi.

Nous savons tous que notre capitale est d'une beauté remarquable, à la fois la ville elle-même et l'ensemble de la région.

Loi constitutionnelle de 1867

Herbert Holt, qui a présidé en 1915 la Commission fédérale du plan chargée d'étudier l'avenir de la capitale, a noté ce qui suit dans son rapport:

A certains égards, Ottawa est un site judicieux en fonction de son rôle. Blottie sur les rives d'une grande et belle rivière, la rivière des Outaouais, elle est en communication directe avec les majestueux Saint-Laurent, déversoir naturel des eaux des Grands lacs. Deux autres cours d'eau ont leurs confluent près de la capitale: la Gatineau, dont la vallée pittoresque s'étend vers le nord, et la Rideau, dont les eaux viennent du sud. Ottawa est encore le site de deux chutes d'eau remarquables, les chutes de la Chaudière et celles de la rivière Rideau.

Un canal d'une largeur imposante traverse le cœur de la ville et sert à des fins commerciales et récréatives. La colline du Parlement s'élève à quelque 150 pieds au-dessus de la rivière des Outaouais. L'observateur qui regarde en direction nord aperçoit les montagnes des Laurentides qui s'étendent au loin et qui sont encore en partie couvertes de forêt vierge. Londres, Paris et Washington sont de grandes capitales et chacune est bâtie sur les rives d'un cours d'eau, mais aucune d'elles n'a la majesté naturelle d'Ottawa. La nature elle-même nous invite à faire de cette capitale septentrionale l'une des plus belles au monde.

Holt se préoccupe également de l'avenir de la capitale et de la région de la manière suivante:

... en ce qui concerne la croissance et le développement futurs des villes d'Ottawa et de Hull et de la région avoisinante, surtout en ce qui concerne l'emplacement, l'aménagement de parcs et de voies de communications, l'emplacement et l'architecture des bâtiments publics et des aménagements nécessités par la circulation et le transport à l'intérieur de la zone en question.

Celui qui a contribué le plus à l'aménagement de notre capitale est, naturellement, Jacques Greber. Cet architecte français célèbre avait été invité par le premier ministre Mackenzie King pour élaborer le plan directeur qui, d'une façon générale, a orienté l'aménagement de la ville et le développement de la région de la capitale nationale. Greber était très conscient du rôle d'une capitale et, comme il l'a signalé, la capitale est un endroit très particulier, qui a une importance toute spéciale. Elle joue un rôle très particulier à la fois sur le plan constitutionnel, national et international. Voici ce qu'il a déclaré:

Une capitale est le reflet, le symbole de tout un pays.

Dans cette remarque, il a intégré l'idée du patrimoine et de l'expression de la capitale comme une représentation symbolique des limites initiales du pays; le lien initial entre les deux principales cultures qui ont formé notre pays et le principe que la capitale est le représentant unique des provinces confédérées et qu'elle est au cœur de la nation.

Aujourd'hui, les temps ont changé. Les Canadiens et le gouvernement du Canada ont évolué. Cependant, ces messages du passé valent toujours. Lorsqu'on pense à une capitale nationale, il ne s'agit pas simplement d'une agglomération urbaine active et bien conçue. Les termes «siège du gouvernement» et «dépôt national des arts» et «centre de la culture nationale» commencent à exprimer ces idées. La capitale d'un pays est une ville très particulière qui symbolise en une seule entité l'expression de cette nation et de toute sa population. Idéalement, elle y parvient grâce à ses fonctions particulières ainsi qu'à son apparence et sa disposition physiques qui représentent la diversité socio-culturelle et les caractéristiques des habitants du pays. La capitale est un lieu où l'on découvre sur place de nombreux aspects de la nation, où l'on prend connaissance de son histoire et de ses possibilités futures. La capitale est l'endroit où l'on ne fait qu'un avec le pays, son gouvernement, son peuple, sa culture, son patrimoine et peut-être plus important, son avenir.